



LIVRET D'accueil



CEC AUTO MOTO
60 RUE SAINT REMY
77100 MEAUX



SOMMAIRE

- 01 Introduction
- 02 Organigramme
- 03 Accès à l'agence
- 04 Les enjeux du permis de conduire
- 05 Déroulement de la formation
- 06 Programme de formation
- 07 L'évaluation de départ
- 08 Les formations proposées
- 09 Les financements
- 10 Règlement intérieur



CEC AUTO MOTO
60 RUE SAINT REMY
77100 MEAUX

Agrément : E 2407700070



INTRODUCTION

CEC AUTO MOTO

OU CENTRE D'ENSEIGNEMENT À LA CONDUITE AUTO MOTO

Qui sommes nous ?

Née de la collaboration de trois personnes , CEC AUTO MOTO fut créée en 2021 par Mohamed le gérant ayant plusieurs auto-écoles sur la commune de Meaux, Halima responsable administratif et référente handicap, Grégory responsable pédagogique et enseignant de la conduite auto et moto.

L'aventure commence à Cregy-les-Meaux, première domiciliation de l'auto-école mais pour diverses raisons économiques, nous déménageons en 2024 pour nous installer au 60 rue Saint Rémy à Meaux-77100. Nous avons eu aussi la chance d'accueillir Wilfried un nouvel enseignant de la conduite.

Forte de plusieurs années d'expériences dans le domaine de l'enseignement à la conduite , liée par les liens de sang et une amitié très forte, notre collaboration nous pousse à donner le meilleur de nous même pour apporter une formation de qualité à nos apprentis élèves.

Mettant tout en œuvre pour permettre à nos futurs conducteurs d'acquérir les compétences nécessaires à l'obtention du permis de conduire, nous attachons une importance cruciale à permettre à nos apprentis de devenir des conducteurs sûrs et responsable.

Nous vous proposons diverses formations : le permis voiture (B) en boîte mécanique ou en boîte automatique, une formation à l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), le permis moto (A), le permis scooter (AM).

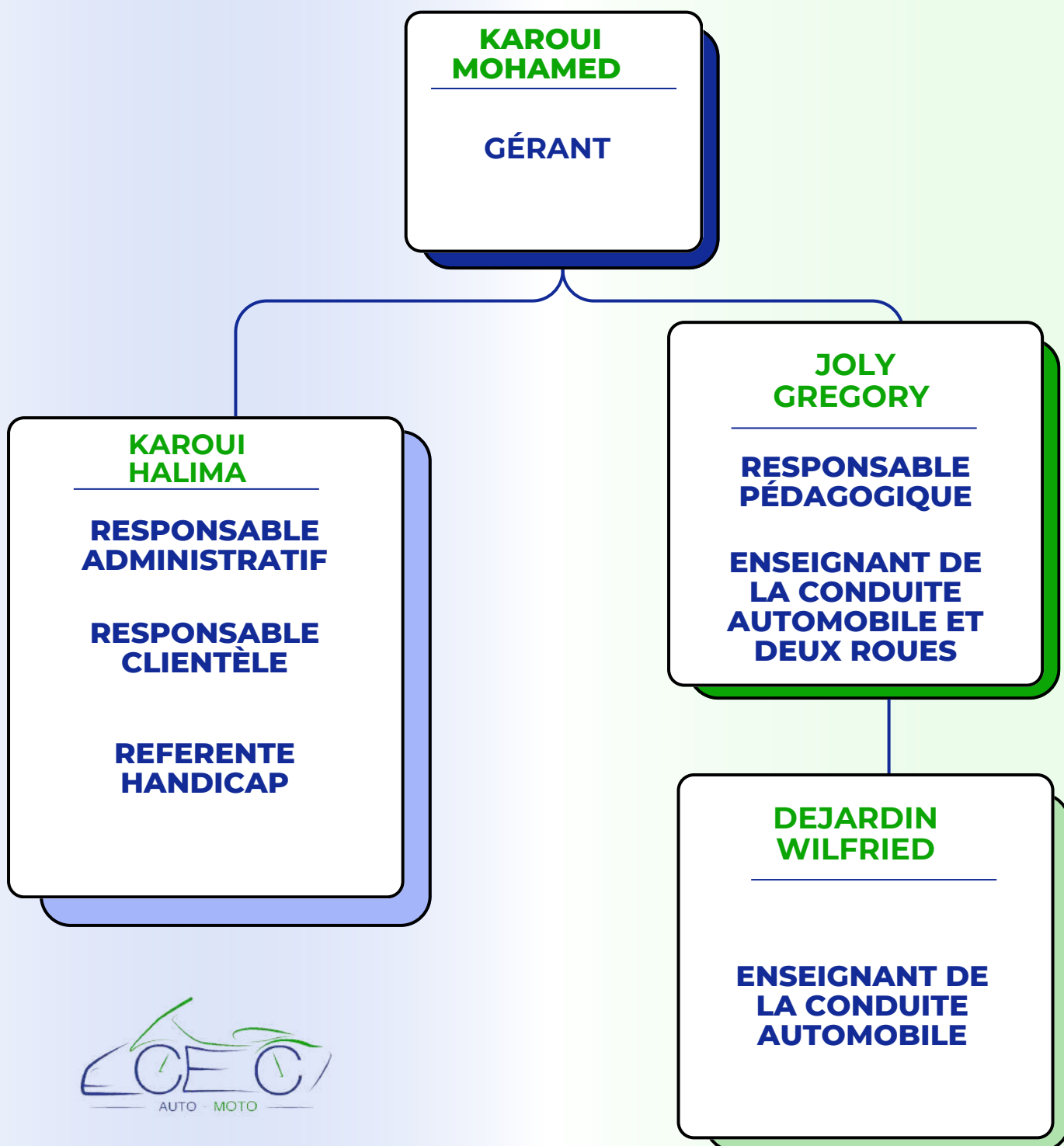
Ce livret vous présentera un maximum d'informations sur notre agence, les formations qui y sont proposées, leurs contenus et déroulement, les tarifs, les outils pédagogiques mis en œuvre ainsi que les modalités d'évaluation.

Avec toute notre bienveillance ,
l'équipe CEC AUTO MOTO





ORGANIGRAMME





COORDONNÉES DE L'AGENCE



60 RUE SAINT RÉMY
77100 MEAUX



01 64 35 71 30 / 06 74 00 91 66



CONTACT@CECAUTOMOTO.COM



www.cecautomoto.fr

ACCÈS



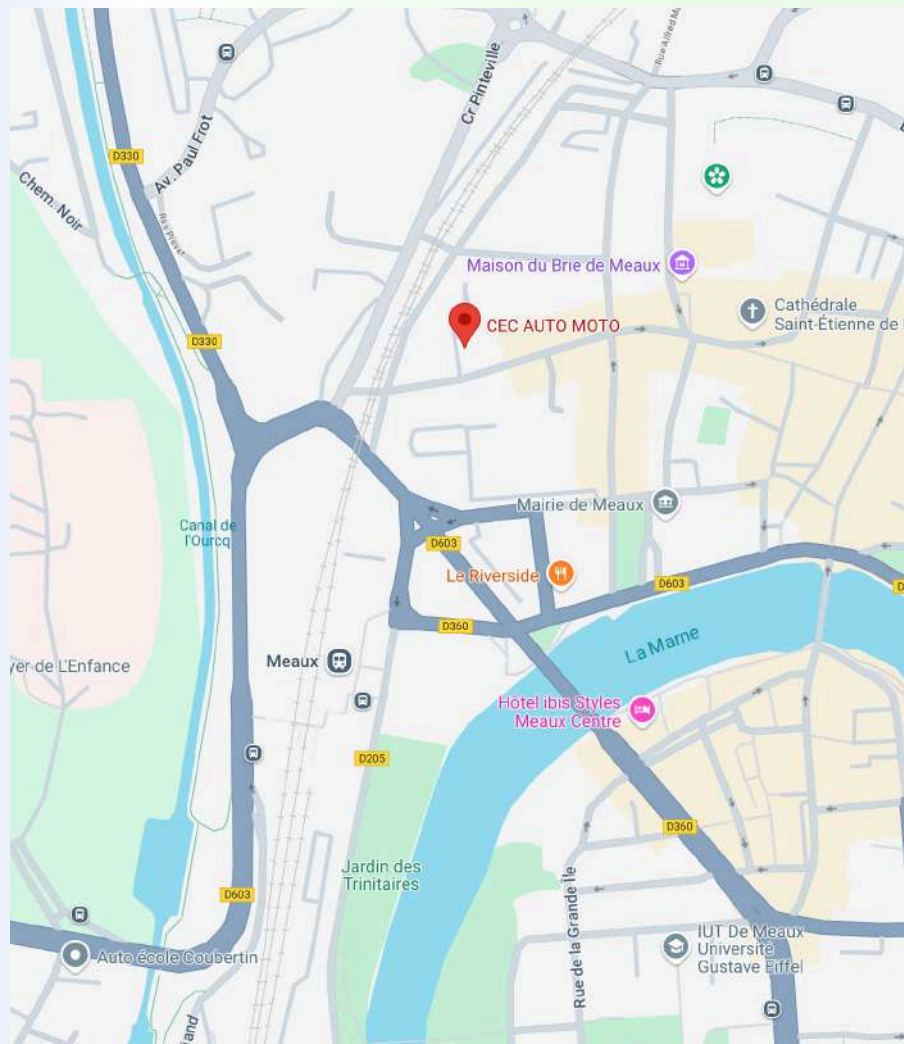
EN VOITURE :
STATIONNEMENT GRATUIT PENDANT
1 HEURE PARKING DE L'ARCQUEBUSE



EN TRANSPORT EN COMMUN:
5MN A PIED DE LA GARE DE MEAUX

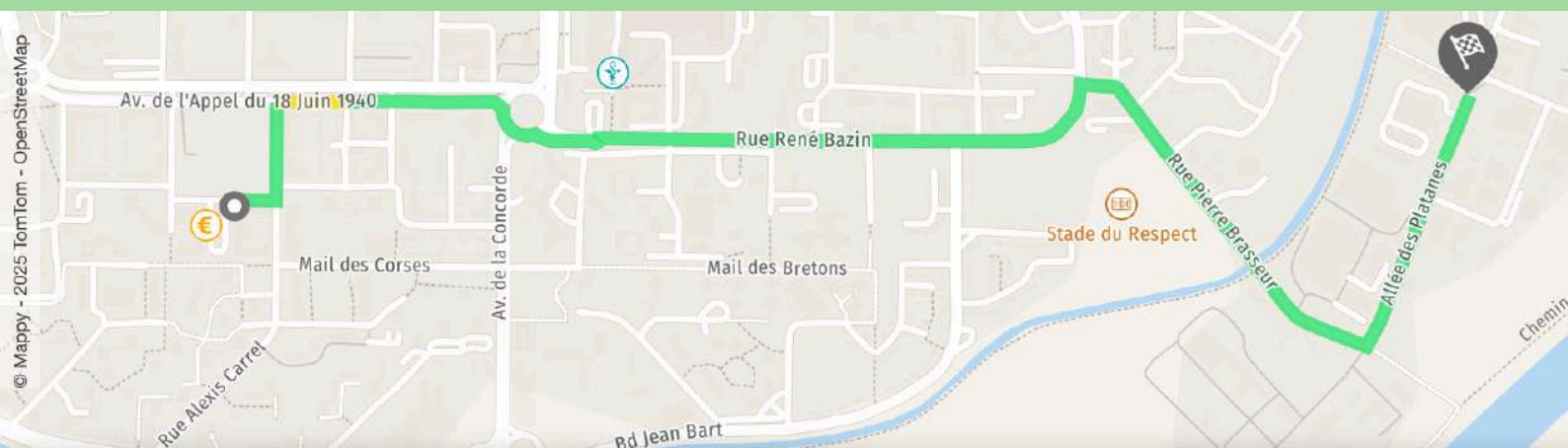


EN TROTINNETTE :
VOUS POUVEZ LAISSER VOTRE
TROTINNETTE DANS NOS LOCAUX





Accès à la piste moto



Piste privée à 6 mn du point de RDV

Le point de rendez-vous pour les leçons de moto se situe au 14 rue Winston Churchill.

Le moniteur attendra ces élèves afin de faire un point sur leurs équipements personnels obligatoires :

- un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
- des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
- un blouson ou d'une veste manches longues,
- un pantalon de préférence en jeans ou d'une combinaison
- des bottes ou des chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
-

L'enseignant sera en charge de vérifier et équiper ses stagiaires :

- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",

Les leçons se déroulent sur des créneaux de deux heures par petit groupe de 3 à 4 élèves maximum par séance.

La piste se trouve à 6mn du point de rendez-vous au : 40 Allée des platanes, 77100 Meaux



LES ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN DU PERMIS

La formation préparatoire à l'examen du permis de conduire joue un rôle crucial dans la société actuelle, tant pour des raisons individuelles que collectives. Elle répond à des enjeux variés qui touchent la sécurité routière, l'autonomie sociale, et les préoccupations environnementales.

1. La sécurité routière : un enjeu prioritaire

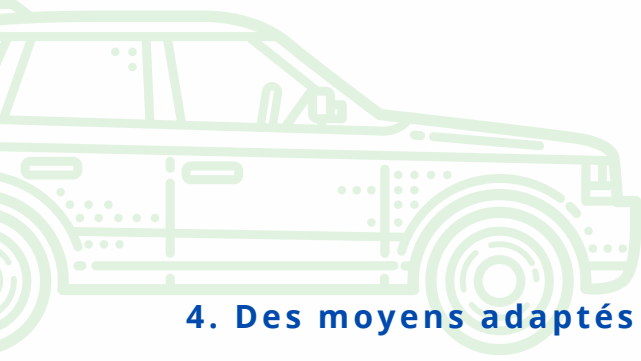
Les statistiques montrent que les jeunes conducteurs sont surreprésentés dans les accidents de la route. Une formation solide et approfondie est donc essentielle pour les sensibiliser aux dangers de la route et pour inculquer des comportements responsables. La formation ne doit pas se limiter à l'obtention du permis, mais inclure des actions post-permis pour renforcer les acquis et prévenir les comportements à risque. L'objectif est de réduire la mortalité routière par l'éducation et la prévention, plutôt que par la seule répression.

2. Un outil d'autonomie sociale et économique

Le permis de conduire est devenu indispensable dans la vie quotidienne, notamment pour accéder à l'emploi et améliorer la mobilité. Il permet une autonomie précieuse, tant sur le plan personnel que professionnel, en élargissant les possibilités de déplacement pour le travail, les études, ou les loisirs. En ce sens, la formation à la conduite contribue à l'insertion sociale et économique des individus.

3. L'éco-conduite et la préservation de l'environnement

L'impact environnemental des véhicules est un enjeu majeur de notre époque. Les pratiques d'éco-conduite, enseignées dès la formation initiale, permettent de réduire les émissions polluantes et d'adopter un comportement respectueux de l'environnement. Cependant, la transition vers des véhicules plus propres est freinée par leur coût élevé et le manque d'infrastructures adaptées. L'intégration de l'éco-conduite dans les formations est donc une étape essentielle pour sensibiliser les conducteurs à l'impact environnemental de leurs choix.



4. Des moyens adaptés pour une formation de qualité

Une formation efficace repose sur plusieurs facteurs :

- La qualité des enseignants : ils doivent être bien formés et disposer des outils pédagogiques nécessaires pour transmettre des savoirs pratiques et théoriques de manière claire et engageante.
- Un cadre législatif solide : des réglementations appropriées doivent garantir la cohérence des programmes et l'accès à une formation de qualité.
- Des pédagogies adaptées : il est essentiel d'utiliser des méthodes variées et modernes pour s'adapter aux besoins et aux rythmes d'apprentissage des candidats.

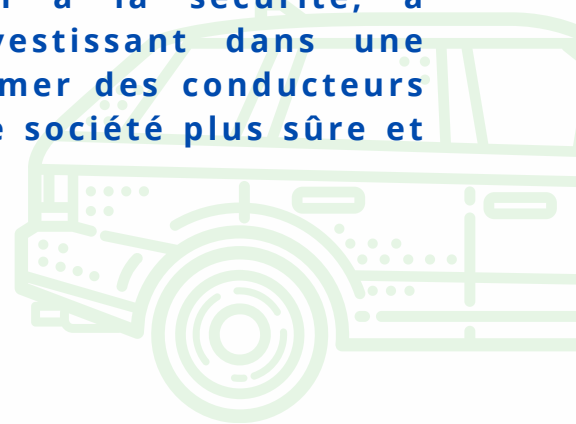
5. Un apprentissage au service de la responsabilité

Au-delà des aspects techniques, la formation vise à développer chez les futurs conducteurs une conscience de leurs responsabilités envers eux-mêmes, les autres usagers, et l'environnement. Cela inclut :

- Le respect des règles du code de la route.
- La compréhension des conséquences des comportements à risque.
- Une prise de conscience de leur rôle dans la préservation de la sécurité collective et de l'environnement.

Conclusion

Les enjeux de la formation au permis de conduire dépassent la simple obtention d'un document administratif. Ils s'inscrivent dans une démarche globale d'éducation à la sécurité, à l'autonomie, et à la durabilité. En investissant dans une formation de qualité, on peut espérer former des conducteurs responsables, capables de contribuer à une société plus sûre et respectueuse de l'environnement..



DEROULEMENT DE LA FORMATION



Les 6 étapes

Inscription à l'auto-école

CEC AUTO MOTO
60 RUE SAINT REMY
77100 MEAUX



2

Evaluation de départ



1

3

Formation théorique



Réussite à l'examen du code

4



Formation pratique

5



Examen pratique du permis de conduire

6



LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS DE LA CATÉGORIE B, AAC, CS, B78

Définition:

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris). Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :
 - si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg
 - si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes

Conditions requises :

- En formation traditionnelle (dès 16 ans, l'examen n'est possible qu'à partir de 17 ans)
 - En apprentissage anticipé (dès 15 ans) ;
 - En conduite encadrée (16 à 18 ans) ;
 - En conduite supervisée (18 ans ou plus).
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ÂSR
- Pour les 17/25 ans avoir effectué la journée de citoyenneté
 - Pour les 16/17 ans avoir été recensé à la mairie du lieu d'habitation

Durée de la formation :

20 heures (minimum légal obligatoire) en boîte mécanique et 13 heures en boîte automatique.

Programme :

L'examen du permis de conduire se déroule en deux temps, et ce quelle que soit la formation choisie.

- L'examen Théorique Général (ETG) : aussi appelé examen du code de la route.
- L'Examen pratique (la conduite). Nous allons détailler les différentes modalités de préparation aux épreuves, les compétences étudiées et devant être acquises ainsi que le déroulement des examens

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS DE LA CATÉGORIE A, A1, A2, AM, L5E

La formation au permis de conduire des catégories A, A2, A1, AM et L5e varie en fonction du type de véhicule et du niveau d'expérience du candidat. Voici un aperçu du déroulement de la formation pour chaque catégorie :

1- Permis A1 (Moto $\leq 125 \text{ cm}^3$ et $\leq 11 \text{ kW}$) et A2 (Moto $\leq 35 \text{ kW}$)

Ces deux permis nécessitent une formation similaire, avec quelques différences en termes de puissance et d'âge minimal.

- Conditions d'accès :
 - A1 : dès 16 ans
 - A2 : dès 18 ans
- Formation :
 - Cours théoriques (code de la route, réglementation spécifique aux motos)
 - Examen du code (si non titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans)
 - Formation pratique en auto-école (20 heures minimum : 8h hors circulation + 12h en circulation)
 - Examen plateau (maniabilité et maîtrise du véhicule à l'arrêt et à basse vitesse)
 - Examen en circulation (comportement sur route)

Après deux ans de permis A2, il est possible de passer au permis A (grosse cylindrée) en effectuant une formation passerelle de 7 heures sans examen.

2. Permis A (Motos sans limite de puissance)

- Accessible uniquement après 2 ans de permis A2
- Formation complémentaire de 7 heures en auto-école (sans examen)
- Permet de conduire toutes les motos et tricycles motorisés

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS DE LA CATÉGORIE A, A1, A2, AM, L5E

3. Permis AM (Cyclomoteurs $\leq 50 \text{ cm}^3$ et VAE rapides)

- Accessible dès 14 ans
- Formation de 8 heures en auto-école (pas d'examen)
- Contenu de la formation :
- Théorie et sensibilisation aux risques
- Conduite sur plateau et en circulation
- Remise d'une attestation en fin de formation

Ce permis est obligatoire pour conduire un cyclomoteur ou une voiturette sans permis.

4. Permis L5e (Tricycles motorisés)

- Pour les tricycles à moteur de plus de 15 kW, il faut :
- Avoir 21 ans minimum
- Être titulaire du permis A ou B avec une formation de 7 heures
- Pour les tricycles de puissance inférieure, un permis B suffit.

Autres informations importantes :

- L'équipement obligatoire lors de la formation : casque homologué, gants, blouson, pantalon et chaussures montantes.
- L'apprentissage peut se faire en filière traditionnelle ou en permis moto accéléré (formation plus intensive).



Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

Définition:

Accessible dès 15 ans, l'apprentissage anticipé de la conduite, plus connu sous le nom de conduite accompagnée, vous offre de nombreux avantages :

- Acquisition d'une plus grande expérience de la conduite à moindre coût pour compléter votre formation initiale
- Réduction de la prime d'assurance chez de nombreux assureurs
- Réduction de la période probatoire du permis de conduire de 3 à 2 ans
- 74% de réussite en moyenne contre 55% en apprentissage classique
- Passage de l'examen du permis dès 17 ans pour conduire en autonomie dès 18 ans

Les grandes étapes de l'apprentissage anticipé de la conduite sont :

- Un RDV préalable avant de commencer l'apprentissage en conduite accompagnée
- Une durée de conduite accompagnée de minimum 1 an
- Un nombre de kilomètres parcourus supérieur à 3000 km
- Deux RDV pédagogiques avec un formateur.

Un rendez-vous pédagogique préalable avec l'accompagnateur est obligatoire, d'une durée minimale de deux heures. Le candidat se retrouve pour la première fois en présence du moniteur et de l'accompagnateur. Ce dernier profite à cette occasion de l'apport des conseils et des informations délivrés par l'enseignant de la conduite afin d'assurer une continuité dans la formation.

La conduite avec l'accompagnateur se déroule ensuite sur une durée minimale d'un an. Durant cette période, le conducteur devra parcourir au minimum 3 000 kilomètres, sous la vigilance et les conseils de l'accompagnateur. Un suivi est assuré par l'école de conduite sous la forme de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires avec l'élève, l'un entre 6 et 8 mois de conduite (et environ 1 000 kilomètres parcourus), l'autre à l'issue des 3 000 km. C'est lors du deuxième rendez-vous pédagogique que le formateur décide si le candidat est prêt à passer l'épreuve pratique du permis de conduire lorsqu'il aura 17 ans.

Les prérequis pour être accompagnateur :

- Être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans sans interruption
- Avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- Ne pas avoir été condamné pour certains délits (homicides et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'état alcoolique, délit de fuite...);
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- Participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation initiale de l'apprenti conducteur. Il est possible, pour l'élève, d'avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

Règles à respecter

Toutes les règles du code de la route doivent être respectées par vous comme par votre accompagnateur. Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales et devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices.

Attention : en conduite accompagnée, vous devez toujours garder avec vous le formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie, le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. Seul le formulaire de demande de permis de conduire permet de justifier de la situation d'apprentissage de la conduite, en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

L'épreuve théorique générale (ETG)

Lors de votre inscription à l'école de conduite différents outils pédagogiques seront mis à votre disposition. L'école de conduite vous fournira un livre de code où seront détaillés les 12 thèmes composant le code de la route. L'application « code mobile » vous permettra de le rendre interactif en scannant les QR code contenus dans le livre. Vous pourrez ainsi visualiser les vidéos liées au chapitre abordé.

Vous pouvez choisir de préparer votre examen en présentiel à l'auto-école sur un support média. Les séances de code se déroulent pendant les heures d'ouverture du bureau. Les séries commencent à chaque début d'heure.

Les séances se déroulent sous formes de 40 questions à choix multiples (avec ou sans consignes, en mode cours ou en mode examen) sélectionnées parmi les 12 thèmes. Les séances peuvent aussi être orientées sur une seule thématique. Les séances sont collectives et durent, à peu près, 45 mn. Les élèves sont laissés en autonomie, ils répondent aux questions sur leur carnet réponses ou sur leur application « code mobile ». La correction est effectuée via le support média en autonomie ou avec la présence d'un moniteur qui corrige et répond aux questions des élèves pour approfondir et réexpliquer.

Certaines séances à thème peuvent être animées par un enseignant de la conduite. Les cours théoriques à thématique spécifique seront planifiés au fur et à mesure de la formation et les élèves pourront s'y inscrire à partir leur espace élèves.

Vous pouvez aussi choisir de vous préparer en distanciel. L'école de conduite mettra à votre disposition un accès internet qui vous permettra de vous entraîner sur le site Prépacode.

L'école de conduite aura un visuel sur votre courbe de progression et pourra vous conseiller et vous motiver à tout moment de votre formation.

Contenus des cours théoriques :

La formation théorique porte sur :

- La circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)



L'épreuve théorique générale (ETG)

Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques seront dispensés, au sein de l'auto-école, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Ils durent environ 1 heure. Une ou deux thématiques seront traitées par heure.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- L'arrêt et stationnement,
- Les croisements et dépassements,
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire,
- L'éco-conduite,
- La signalisation et les règles de priorité,
- Les règles de circulation,
- Les comportements dans les tunnels et la visibilité,
- La prise de conscience des risques,
- Le respect des autres usagers et le partage de l'espace public,
- La pression sociale (publicité, travail, etc..) et la pression des pairs.
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- Les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- Les usagers vulnérables ;
- Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...

Les élèves se sentant prêt peuvent faire des examens blancs et décider de passer l'examen du code. L'école de conduite a un devoir de conseil mais ne peut empêcher un candidat de se présenter aux épreuves.

L'élève peut demander à l'école de conduite de prendre en charge l'inscription à l'examen du code sans surplus de facturation ou bien effectuer les démarches lui-même auprès des organismes agréés par l'Etat.

Le déroulement de l'examen

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve se passe au sein d'établissements agréés par l'Etat.

L'examen coûte 30€, il dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos. L'épreuve se passe sur tablette ou sur un ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, celui-ci vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur le site de l'ANTS.

Obtention du « code »

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.





L'épreuve de l'examen pratique du permis de conduire

L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité. L'épreuve est sous le contrôle d'un expert, qui s'attache à évaluer les acquis du candidat, en et hors agglomération, selon les critères fixés par la procédure d'évaluation et conformément au Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité citoyenne (REMC). L'expert observe les réactions et les actions du candidat dans les différentes situations de conduite.

Le déroulé de l'épreuve

L'examen dure 32 minutes. Il comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- La présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- L'installation au poste de conduite ;
- Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes.

Elle se compose en 3 parties :

- un parcours sur des infrastructures routières et dans des situations de circulation suffisamment variées, en privilégiant les passages successifs d'une zone à l'autre
 - une phase de conduite autonome mise en place par l'expert, qui consiste à suivre un itinéraire, ou rejoindre un lieu précis. Durant cette phase (qui peut être fractionnée selon les conditions de circulation) pendant une durée de 5 minutes, l'expert n'indique plus de direction.
 - 2 manœuvres : l'une indiquée par l'expert, et l'autre consistant en un arrêt de précision selon la signalisation routière.
- Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, ou sur le secours.

Évaluation

L'ensemble de l'évaluation repose sur un bilan de 9 compétences, ainsi que 3 compétences transversales et 2 compétences complémentaires.

Pour chacune des compétences décrites ci-dessus, l'examineur attribue la note 0, 1, 2, ou 3.

L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes

- Analyse des situations
- Adaptation aux situations
- Conduite autonome.

Sont admis les candidats ayant obtenu un résultat minimum de 20 points. Le résultat de l'épreuve pratique est adressé au candidat par voie électronique, téléchargeable sur le site : "sécurité routière - permis de conduire - résultat du permis".

Le candidat peut consulter son résultat (CEPC) 48 heures (ouvrables) après son évaluation.

La demande du titre de permis de conduire se fera sur le site de l'ANTS.



Programme de formation du REMC

Maîtriser Le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul	APPRÉHENDER La route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER Dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER Une conduite autonome, sûre et économique
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux organes de la voiture, les principales commandes et le tableau de bord. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et respecter les règles de circulation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les distances et les vitesses. - En fonction des situations de conduite. - Par rapport aux autres véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> • S'insérer dans une circulation rapide. - Savoir évaluer les distances et les vitesses des autres véhicules. - Observer.
<ul style="list-style-type: none"> • S'installer au poste de conduite. - Sièges, rétroviseurs, vitres, passagers, ... - Connaître l'importance du rôle de la ceinture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte de la signalisation verticale et horizontale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les distances d'arrêt. - Distance d'arrêt, temps de réaction, distance de freinage. - Savoir s'arrêter à un endroit précis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire en agglomération, dans une circulation dense.
<ul style="list-style-type: none"> • Regarder autour de soi. - Angles morts, rétroviseurs, regard. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher les indices utiles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte du gabarit de la voiture. - Connaître la largeur, la longueur et la hauteur du véhicule. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire dans une file de véhicules. - Savoir changer de direction et anticiper.
<ul style="list-style-type: none"> • Agir sans mettre en danger les autres ou soi-même. - Savoir entrer dans la voiture, en sortir et démarrer en sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser toutes les commandes. - Avoir automatisé la coordination et l'enchaînement. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'arrêter, stationner. - Connaître la réglementation. - Savoir manœuvrer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la conduite à des conditions où la visibilité est réduite, notamment la nuit. - Nuit, intempéries et environnement
<ul style="list-style-type: none"> • Avertir les autres usagers. - Savoir quand et comment utiliser les avertisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter sa vitesse aux situations. - Savoir choisir et modifier son allure 	<ul style="list-style-type: none"> • Croiser, dépasser, être dépassé. - Savoir où, quand et comment dépasser et ne pas dépasser. - Être dépassé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la conduite à des conditions où l'adhérence est réduite. - Pluie, neige, verglas, vent et force centrifuge.
<ul style="list-style-type: none"> • Démarrer et s'arrêter. 	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir la voie de circulation. - Savoir se placer. - Connaître et respecter les voies spécialisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Passer un virage. - Savoir évaluer les difficultés d'un virage. - Avoir des notions sur le freinage et la force centrifuge. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire en montagne. - Croiser, dépasser, s'arrêter, utiliser le frein moteur.
<ul style="list-style-type: none"> • Tenir et tourner le volant. - En ligne droite et en courbe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les distances de sécurité. - Savoir évaluer les distances, pour suivre, croiser et dépasser. - Être capable de maintenir les distances de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des notions sur les effets de la fatigue. - Connaître les signes et les effets. - Savoir y faire face.
<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la boîte de vitesses. - Avoir des notions sur l'utilisation et le fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Franchir les différents types d'intersections et y changer de direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire. - Savoir préparer un parcours, prévoir des pauses 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des notions sur le comportement en cas d'accident. - Le délit de fuite et la non-assistance à personnes en danger. - Le constat amiable. - Protéger, alerter, secourir.
<ul style="list-style-type: none"> • Diriger la voiture, en avant et en arrière, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. - Savoir contrôler la direction et maintenir la trajectoire. - Savoir doser l'accélération et le freinage - Savoir faire une marche arrière. 		<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des notions sur les effets de l'alcool. - Connaître l'influence sur la conduite. - Connaître les risques et les sanctions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des notions concernant l'entretien et éventuellement le dépannage de la voiture. - Savoir contrôler les niveaux, changer une ampoule. - Connaître la conduite économique.



L'ÉVALUATION DE DÉPART



L'OBJECTIF

Estimer le nombre d'heures nécessaire avant la présentation de l'élève à l'examen du permis de conduire. Elle permet de chiffrer, de manière approximative, le coût de la formation.



C'est l'étape pendant laquelle les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques de l'élève sont évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la Route). Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation.. Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité dans le travail et du rythme d'apprentissage de l'élève.



LES MOYENS UTILISÉS :

L'évaluation est faite par un enseignant de la conduite. Elle est faite dans le véhicule en situation réelle où le formateur s'appuie sur une grille d'évaluation.



En voiture :

L'élève est installé à la place du conducteur pendant 30 à 45 minutes. L'enseignant accompagne l'élève dans les différentes étapes de l'évaluation (questions à choix multiples et aptitudes pratiques en position arrêtée ou en circulation). Les réponses et comportements au volant de l'élève permettent de renseigner un ensemble de critères définis pour aboutir à un nombre d'heures de formation nécessaires. Tout au long des exercices, l'élève obtient ou perd des points. Sa prestation est alors considérée « faible », « satisfaisante » ou « bonne ».



COMPETENCES ÉVALUÉES :

- Les prérequis en matière de connaissances du code de la route et de la conduite d'un véhicule
- Les expériences en tant qu'usager de la route
- Les compétences psychomotrices
- Les motivations



COMPETENCES EVALUEES :

L'expérience de la conduite sera évaluée au travers d'un questionnaire. Quatre thèmes : Direction, embrayage, boîte de vitesse, freinage.

- Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité: Les motivations, le vécu en tant qu'usager de la route.
- L'habiletés (coordination motrice)
- La compréhension: aptitude de l'élève à écouter et à comprendre rapidement les consignes.
- La perception: percevoir pour anticiper. La perception de l'environnement de l'élève est évaluée par 3 situations spécifiques.

A l'issue de l'évaluation, une synthèse reprend le nombre d'heures nécessaires estimées :L'élève (ou son représentant légal si mineur) reste libre de ne pas accepter le volume d'heures recommandé, à condition de rester a minima dans le cadre légal des 20h minimum obligatoires.

L'épreuve théorique générale (ETG)

Objectifs professionnels

Être capable d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule des catégories de permis de conduire B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E, en sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Tous les candidats à un des permis de conduire ci-dessus,
- Être âgé d'au moins 15 ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite et au moins 17 ans dans pour la formule classique,
- Être apte médicalement par rapport au permis de conduire BEA et du Groupe Lourde,
- Maîtriser la langue Française,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Le candidat ayant obtenu un résultat favorable à l'ETG, conserve le bénéfice de son admissibilité pour chacune des catégories B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E et à la condition qu'un délai maximum de cinq ans ne se soit pas écoulé depuis l'obtention de cette admissibilité.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- **Cours préparant à l'ETG :**
 - L : La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
 - C : Le conducteur (être en état de conduire...)
 - R : La route (conduire dans des conditions difficiles, sur autoroute...)
 - U : Les autres usagers de la route
 - D : Les notions diverses (permis à points, infractions...)
 - A : Les premiers secours
 - P : Prendre et quitter son véhicule (s'installer...)
 - M : La mécanique et les équipements
 - S : La sécurité du passager et du véhicule
 - E : L'environnement (choisir son véhicule, être éco-conducteur...)
- Les thèmes de formation liés à l'alcool et stupéfiants, la vitesse, le défaut de port de ceinture de sécurité, les distracteurs, la distances de sécurité, les divers usagers de la route, les classes d'âge, les conditions climatiques... sont abordés dans les différents cours.

L'épreuve théorique générale (ETG)

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Possibilité de formation à distance : Prépacode avec un suivi informatique visualisant la progression de l'apprenti.

MOYENS HUMAINS

- Enseignant titulaire du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Cours collectifs en salle animés par un enseignant abordant plusieurs thématiques programmées,
- E-Learning accessible sur PC, sur smartphone et sur tablette,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluation séquentielle,
- Epreuve théorique générale (ETG) réalisée par un opérateur agréé. Le candidat doit répondre correctement à 35 questions sur un total de 40 questions pour être admis.
- L'examen coûte 30€, il dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos. L'épreuve se passe sur tablette ou sur un ordinateur individuel.
- Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, celui-ci vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur le site de l'ANTS.

SANCTION VISEE

- Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories B1, B.
- Attestation de fin de formation.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.

DUREE DE LA FORMATION : Nous contacter.

TARIFS : voir la grille tarifaire de l'agence CEC AUTO MOTO.



L'épreuve théorique Moto (ETM)

Objectifs professionnels

Être capable de d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule des catégories de permis A1 et A2 en sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personnes souhaitant conduire des motocyclettes de cylindrée max de 125 cm³ (catégorie A1) et des motocyclettes d'une puissance n'excédant pas 35 kW (catégorie A2),
- Être âgé de :
 - Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1,
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation A2,
- Être apte médicalement par rapport au permis de conduire concerné,
- Maîtriser la langue Française,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
 - Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Le candidat ayant obtenu un résultat favorable à l'ETM conserve le bénéfice de son admissibilité pour chacune de ces catégories A1 et A2 et à la condition qu'un délai maximum de cinq ans ne se soit pas écoulé depuis l'obtention de cette admissibilité.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- **Cours préparant à l'ETM :**
 - o L : La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
 - o C : Le conducteur (être en état de conduire...)
 - o R : La route (conduire dans des conditions difficiles, sur autoroute...)
 - o U : Les autres usagers de la route
 - o D : Les notions diverses (permis à points, infractions...)
 - o A : Les premiers secours
 - o M : La mécanique et les équipements
 - o S : La sécurité du passager et du véhicule
 - o E : L'environnement (choisir son véhicule, être éco-conducteur...)
- Les thèmes de formation liés à l'alcool et stupéfiants, la vitesse, la distances de sécurité, les divers usagers de la route, les conditions climatiques...sont abordés dans les différents cours.



L'épreuve théorique Moto (ETM)

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en distanciel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignant titulaire du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » avec CCS Deux-Roues ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas...,
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Cours collectifs en salle animés par un enseignant abordant plusieurs thématiques programmées,
- E-Learning accessible sur PC, sur smartphone et sur tablette,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluation séquentielle,
- Epreuve théorique motocyclette (ETM) réalisée par un opérateur agréé. Le candidat doit répondre correctement à 35 questions sur un total de 40 questions.

SANCTION VISEE

- Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2.
- Attestation de fin de formation.

Formation éligible au CPF sous réserve de ne pas avoir obtenu de permis dans une autre catégorie de permis.

DURÉE DE LA FORMATION: Nous contacter.

TARIFS : voir la grille tarifaire de l'agence CEC AUTO MOTO.



PRÉPARATION AU PERMIS B

Objectifs professionnels

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 16 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

PRÉPARATION AU PERMIS B

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.



MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature électronique sur le livret d'apprentissage dématérialisé et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF.

EFFECTIFS

- Nous contacter.

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 20h en boîte mécanique et 13 heures en boîte automatique (BVA ou BEA)

TARIFS : voir la grille tarifaire de l'agence CEC AUTO MOTO.



Conduite Supervisée (CS)

Objectifs professionnels

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Avoir validé la formation initiale,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- La période d'apprentissage en conduite dite supervisée, prévue à l'article L. 211-4, est encadrée par un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption de la catégorie B du permis de conduire.
- La période d'apprentissage en conduite supervisée commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Conduite Supervisée (CS)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature sur le livret d'apprentissage dématérialisé et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences,
- Evaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences,
- Evaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence,
- Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Formation éligible au CPF

DURÉE DE LA FORMATION : Nous contacter.

TARIFS : voir la grille tarifaire de l'agence CEC AUTO MOTO.



La formation en Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

Objectifs professionnels

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 15 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Ne peuvent se présenter à l'examen pratique, que les candidats qui satisfont aux points suivants :
 - Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée,
 - Avoir conduit plus de 3 000 km,
 - Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques,
 - Avoir 17 ans.

La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.



Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature sur le livret d'apprentissage dématérialisé et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 20h en boîte mécanique et 13h en boîte automatique (BVA ou BEA)



PREPARATION AU PERMIS B78 Boîte Automatique

Objectifs professionnels

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B à embrayage et/ou boîte automatique (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, équipé d'une boîte de vitesses automatique,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 16 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- Pour convertir votre Permis B restrictif B78 en Permis B, une formation de 7 heures minimum est validée par un formateur chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à boîte manuelle en circulation. Il convient ensuite de faire la demande de suppression du code 78 auprès du service en ligne ANTS ou France Titres.
- Les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales (par exemple suite à un handicap) et les titulaires des autres catégories de permis de conduire restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

PRÉPARATION AU PERMIS B78 Boîte Automatique

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature sur le livret d'apprentissage dématérialisé et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie B restrictif B78, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF .

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 13h



Formation B78 vers B

Passage de la boîte automatique à la boîte manuelle

Objectifs professionnels

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B, muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, muni d'un changement de vitesses manuel
- Être titulaire du permis B 78, en cours de validité,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- Les titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules équipés d'une boîte à embrayage automatique, pour des raisons médicales, restent soumis à la procédure de régularisation avec expert.
- Formation réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques ainsi que des savoir-faires spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type de véhicule :
- Dans un trafic faible ou nul :
 - Maîtriser et mettre en œuvre le principe de point de patinage et d'embrayage du véhicule
 - Être en capacité de réaliser un démarrage en cote en toute sécurité ;
- Dans des conditions de circulation variées, (simples et complexes) :
 - Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité et adopter les techniques de l'écoconduite.
 - Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.



Formation B78 vers B

Passage de la boîte automatique à la boîte manuelle

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement à changement de vitesses manuel, en conformité des prescriptions réglementaires,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature électronique sur le livret d'apprentissage dématérialisé et contresignée par le formateur.
- Cette formation ne fait pas l'objet d'une validation des acquis.
- Un bilan de la prestation de circulation est réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type de véhicule,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Le suivi de la formation ne donne le droit de conduire ce type de véhicule que lorsque le stagiaire est en possession du titre de conduite correspondant,
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.

DURÉE DE LA FORMATION

- 7 h.

PREPARATION AU PERMIS A2 - MOTOCYCLETTE légère < 35 kW



Objectifs professionnels

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids n'excède pas 0,2 kilowatt par kilogramme. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW,

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Les épreuves pratiques peuvent être passées sur un véhicule équipé d'un changement de vitesses automatique, le conducteur sera alors limité à la conduite de ces seuls véhicules.
- Les titulaires d'un permis A1 bénéficient d'une réduction du temps de formation comprenant un minimum de 10h en circulation et un minimum de 5h hors circulation.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et des compétences associées :
 - Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
 - Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
 - Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

PREPARATION AU PERMIS A2 - MOTOCYCLETTE légère < 35 kw



MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 18/02/2020,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou chaussures montantes (bottes en caoutchouc et coupe-vent ne sont pas autorisés),
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Évaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A2, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous conditions d'éligibilité .

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 8h hors circulation et minimum 12h en circulation



PREPARATION AU PERMIS A1 - MOTOCYCLETTE légère < 11 kw

Objectifs professionnels

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une cylindrée maximale de 125 cm³, d'une puissance n'excédant pas 11 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids ne dépasse pas 0,1 kilowatt par kilogramme, ou des Tricycles à moteur d'une puissance maximale de 15 kilowatts en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé de 16 ans au moins,
- Pour les mineurs, disposer d'une autorisation parentale,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et des compétences associées :
 - Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
 - Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
 - Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

PREPARATION AU PERMIS A1 - MOTOCYCLETTE légère < 11 kw

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 08/02/99,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - Un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - Un blouson ou d'une veste manches longues,
 - Un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Évaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la Je formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A1, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous condition d' éligibilité

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 8h hors circulation et minimum 12h en circulation



PRÉPARATION AU PERMIS A - MOTOCYCLETTE

Objectifs professionnels

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car et tricycle, sans limite de puissance, en toute sécurité et conformément à l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette entrant dans la catégorie A,
- Être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans,
- Toute personne âgée d'au moins 20 ans au moment de la constitution du dossier,
- Être âgé au moins de 21 ans pour un tricycle d'une puissance supérieure à 15kw
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Vous pouvez suivre la formation au cours des 3 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Séquence théorique (2 heures) :
 - Présentation des stagiaires sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto
 - Accidentalité, Vitesse, Détectabilité
 - Conduite et produits psychoactifs
- Séquence pratique hors circulation (2 heures) :
 - Comportement adapté à un nouveau véhicule,
 - Changement de direction,
 - Le freinage,
 - Les techniques d'inclinaison.
- Séquence pratique en circulation (3 heures) :
 - Audit de la conduite des stagiaires, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision, le partage de la route et la communication.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

PREPARATION AU PERMIS A - MOTOCYCLETTE

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS «Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : : Nous contacter.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - Des bottes ou des chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Lors de l'audit de conduite, chaque stagiaire effectue 30 minutes au minimum de conduite et 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.
- La formation se clôture par 20 minutes d'échanges et de bilan de la journée de formation.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Attestation de suivi de formation permettant la délivrance du Permis de conduire de la catégorie A, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.

DURÉE DE LA FORMATION

- 7 heures.

FORMATION au PERMIS AM - Option Cyclomoteur -



Objectifs professionnels

Être capable de conduire un cyclomoteur de moins de 50 cm³ en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un cyclomoteur entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé d'au moins 14 ans,
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5ème et 3ème) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière),
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie),
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT :

- Précisions sur les dispenses de formation éventuelles ou les compléments éventuels.
- Sont dispensés :
 - o Les personnes nées avant le 1988,
 - o Les personnes nées après le 01/01/1988, titulaires d'un permis (hors AM).

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (minimum 30minutes),
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation (minimum 1 heure),
- Séquence 3. Apports théoriques (code de la route) (minimum 30 minutes),
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (minimum 3 heures),
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les stagiaires mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal (minimum 1 heure).

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

FORMATION au PERMIS AM - Option Cyclomoteur -



MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Cyclomoteurs homologués,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - o un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - o des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - o un blouson ou d'une veste manches longues,
 - o un pantalon ou d'une combinaison
 - o de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature électronique sur le livret d'app et contresignée par le formateur.
- Evaluations préalable, continue et de synthèse.

SANCTION VISÉE

- Attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie « AM » du permis de conduire (signé par un représentant légal pour les mineurs), en vue de la délivrance du permis AM option cyclomoteur, la validité est de 15 ans à partir de sa date de délivrance et renouvellement administratif,
- L'attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, vous devez posséder le titre définitif de la catégorie AM du permis,

DURÉE DE LA FORMATION

- 8 h.

FORMATION au PERMIS L5e Motocyclette 125 cm³ ou Scooter à 3 roues

Objectifs professionnels

Être capable de conduire une motocyclette 125 cm³ ou un scooter à 3 roues catégorie L5e) en toute sécurité

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée,
- Personne titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité, depuis au moins 2 ans,
- Dans le cas d'un scooter à 3 roues, avoir 21 ans au moins,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT :

- La formation est accessible un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B.
- Sont dispensés :
 - o Les détenteurs du permis B avec équivalence A1 (avant le 1er mars 1980),
 - o Les titulaires du permis B qui justifient une pratique de la conduite d'une motocyclette 125 cm³ au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011 (ex : un relevé d'information auprès d'un assureur),
 - o Les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans qui justifient une pratique de la conduite d'un scooter à 3 roues ou motocyclette au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Le véhicule : organes, équipements, contrôles.
- Le conducteur : documents réglementaires, état physique, équipement du motard et du passager, utilisation rationnelle d'une motocyclette, transport d'un passager.
- Les usagers : communication intelligente, piétons, conducteurs de deux-roues, conducteurs des autres véhicules, animaux, accidents de la circulation, statistiques, comportement en cas d'accident.
- La conduite hors circulation : maîtrise du véhicule à allure lente, freinage...
- La conduite en circulation : positionnement sur la chaussée, adapter son allure, s'insérer dans la circulation, aborder un virage, aborder une intersection, les dangers particuliers.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

FORMATION au PERMIS L5e Motocyclette 125 cm³ ou Scooter à 3 roues

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - o un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - o des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - o un blouson ou d'une veste manches longues,
 - o un pantalon ou d'une combinaison
 - o de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluations théoriques et pratiques en continue.

SANCTION VISÉE

- Attestation de suivi de formation 125 cm³ (7h).
- L'attestation de formation devra être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité compétente en même temps que le permis de conduire B en cours de validité.
- En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise,
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.

DURÉE DE LA FORMATION

- 7 heures.





Les financements



Le permis de conduire, notamment le permis B est éligible à plusieurs aide de financements de différentes nature et de la part de différents organismes.

Voici une liste des aides disponibles et les principaux critères à respecter :

- Pour les jeunes Crégysois âgés de 18 à 25, la ville de Crégy-Les-Meaux propose de financer une partie du permis de conduire à hauteur de 500€ utilisable dans une des auto-écoles partenaire du dispositif, dont CEC AUTO MOTO fait partie. Cette aide est délivrée en contrepartie d'une implication bénévole des jeunes dans la vie municipale à hauteur de 35h. Cette aide est attribuée uniquement pour la partie conduite et sera versée dès l'obtention du code. (cette aide est cumulable avec le permis à 1 euro par jour).
- Pour les demandeurs d'emploi, France Travail (anciennement Pôle Emploi) prend également en charge tout ou une partie au permis de conduire en fonction du montant du devis. L'organisme peut financer jusqu'à 1200€.
- Les apprentis inscrits en CFA ou les élèves étudiants en alternance bénéficie de 500 euros pour financer leur permis de conduire .
- Le Compte Personnel de Formation est un compte créé automatiquement pour chaque salarié en France, sur lequel il cumule 500€ chaque année travaillée en temps plein. Cet argent peut être utilisé pour tout une sélection de formations et certain permis en font partie. Le Permis B peut être financé à presque 100% selon les cas, depuis le 1er mai, un reste à charge de 100€ est appliqué sauf pour les demandeurs d'emploi.
- Le permis à un euro est un dispositif disponible auprès des banques et qui permet à ses bénéficiaires de financer le permis à hauteur d'un euro par jour jusqu'à l'obtention.
- La région a lancé un dispositif courant 2023 pour permettre aux jeunes franciliens de bénéficier du financement de leur permis de conduire à hauteur de 1300€ en respectant certaines conditions comme avoir un contrat avec la mission locale, et CEC AUTO MOTO est partenaire de ce dispositif.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'agence pour vous informer ou obtenir de l'aide .

Règlement intérieur

- Les élèves sont tenus de respecter le règlement intérieur.
- Toute leçon non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance reste due.
- Toute leçon prise doit être réglée d'avance. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur.
- Aucune présentation ne sera faite à l'examen pratique, si le solde du compte n'est pas réglé en intégralité 7 jours auparavant. Dans le cas contraire, l'auto-école se réserve le droit de ré-attribuer la place à un autre candidat.
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir absorbé toute boisson alcoolisée ou tout produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (drogue, médicaments...).
- Les élèves sont présentés à l'examen pratique du permis de conduire à partir du moment où les 4 compétences du REMC sont atteints.
- Les élèves sont tenus de respecter les horaires des cours collectifs affichés dans les locaux pour ne pas perturber le bon déroulement des séances.
- A chaque leçon de conduite l'élève doit être muni de son livret d'apprentissage, et d'une pièce d'identité.
- Les cours ont lieu dans la salle de l'établissement, en individuel, ou en collectif, selon les horaires.
- L'enseignement théorique général se fait par thème avec différents supports audiovisuels.
- Les tests avec corrections et les examens blancs sont faits de la même façon.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les tests.
- Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.
- Le jour de l'examen pratique l'élève doit être muni de sa pièce d'identité.
- Le jour de l'examen théorique l'élève doit être muni de sa pièce d'identité et de tout autre permis éventuel.
- Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire et un comportement correct en cours et le jour de l'examen.
- Tout comportement inadapté, agressif, ou menaçant envers le personnel sera sanctionné systématiquement, il pourra entraîner une rupture du contrat sans compensation financière.
- Les élèves sont tenus de respecter la propreté des locaux, du matériel, des véhicules et des sanitaires.
- Toute dégradation du matériel ou des locaux sera facturée au responsable des faits.
- Le présent règlement entre en application dès la signature du contrat.





Merci

Pour la confiance que vous nous accordez

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU BESOIN D'AIDE, OU POUR PLUS
D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À VOUS RAPPROCHER DE
NOTRE AGENCE.

CEC AUTO MOTO

60 rue Saint Rémy
77100 Meaux

0164357130/0674009166

Contact@cecautomoto.com

